

On s'abonne :  
 à Lyon, rue St-Domi-  
 nique, n° 10 ;  
 à Paris, chez M. Alex.  
 MESSIER, libraire,  
 place de la Bourse.

ABONNEMENTS :  
 16 fr. pour trois mois.  
 31 fr. pour six mois.  
 et 60 fr. pour l'année.  
 hors du dép. du Rhône.  
 1 f. en sus par trimestre.

# LE PRÉCURSEUR,

## JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 15 NOVEMBRE 1830.

Le préfet, le général Bachelu et le maire de Lyon sont partis ce matin pour Montbrison, où le duc d'Orléans a dû arriver aujourd'hui.

Le prince arrivera à Lyon jeudi dans la soirée ; il recevra les visites des autorités civiles et militaires et des différens corps.

Vendredi, il passera de 10 à 11 heures la revue des gardes nationales de Lyon, de la Guillotière, de Vaize et des autres communes ; le soir il assistera au spectacle.

Samedi, Son Altesse visitera les établissemens publics et des établissemens industriels ; le soir elle assistera au bal qui lui sera offert, au Grand-Théâtre définitif, par la garde nationale.

Dimanche, à 11 heures, le prince royal montera en des bateaux à vapeur de la compagnie Church et fera une promenade sur la Saône jusqu'à l'Île-Barbe. Il descendra à la Sauvagère pour visiter la superbe manufacture de MM. Berna et Sabran ; le soir un banquet par souscription lui sera offert.

MM. les souscripteurs pour le banquet qui doit être offert à S. A. R. le duc d'Orléans, se sont réunis ce soir à la mairie, pour procéder à la nomination d'une commission de quarante membres, qui se divisera ensuite en sous-commissions. Cette commission nommée s'est occupée sur-le-champ de la formation de son bureau qui se compose ainsi qu'il suit :

MM. Hippolyte Desprez fils, *président*.  
 Christophe Martin, *vice-président*.  
 Janson, *secrétaire*.

Les personnes qui n'ont pu se rendre encore à l'invitation de M. le maire, sont priées de vouloir bien faire parvenir le montant de leur souscription, demain mardi 16, avant 6 heures du soir.

Les sapeurs-pompiers de la ville de la Guillotière désirant égarer en dévouement le reste des habitans, et devenir soldats-citoyens libres, ont abandonné les appointemens qu'ils recevaient de l'administration locale, en sollicitant, pour toutes familles, une pompe à incendie de plus et l'augmentation de leur compagnie. Le grand nombre d'incendies qui ont eu lieu dans cette ville et le voisinage de celle de Lyon où ils peuvent être très-utiles, rendent cette mesure nécessaire ; ils espèrent que leur désintéressement sera apprécié ; que, dans l'intérêt général, leur demande sera accordée, et qu'ils pourront par leur nombre, leur belle tenue et leur zèle être placés dans les rangs militaires au poste de sapeurs-du-génie, étant tous hommes d'arts. Ils viennent d'ajouter à leur uniforme le schako pour la parade, au lieu du casque qui sera destiné au service des incendies.

Aujourd'hui, le sieur P., employé au bureau de la police à l'Hôtel-de-Ville, a été révoqué de ses fonctions. Nous ignorons s'il avait donné lieu par sa conduite à cette rigueur, sans doute méritée, ou si son renvoi tient à ses opinions politiques. Dans ce dernier cas, il faudrait s'étonner qu'on ait fait justice d'un seul employé et qu'on en ait respecté tant d'autres, encore plus connus que le sieur P. par l'exagération de leur zèle monarchique sous l'ancien règne.

M. Dintrans a été nommé député au premier tour de scrutin, à une grande majorité, par le collège des Hautes-Pyrénées.

Le collège d'arrondissement d'Alby vient de nommer député M. Elysée Decazes, ex-préfet du Tarn, en remplacement de M. de Gélis.

— M. Persil a été réélu à Condom.

— M. de Malaret a été nommé à Toulouse, en remplacement de M. le comte Dubourg.

— M. Varsavaux a été élu à Savenay.

— M. Félix Réal, qui vient d'être élu à Grenoble, avait offert de se désister en faveur de M. Mérilhou, mais ce dernier n'est pas éligible.

— M. Cormenin, nommé député par les électeurs de l'Ain, vient de leur adresser une lettre de remerciemens, où il exprime des sentimens qui sympathisent tellement avec les nôtres, que nous ne pouvons nous refuser à en citer le passage suivant :

« Je crois, je professe et je déclare que dans l'universalité de la nation réside, non le gouvernement, mais la souveraineté ; que le gouvernement de la multitude serait l'anarchie, et que j'ai l'anarchie en horreur autant que le despotisme ; que mon opposition n'a été et ne pourra être jamais une opposition d'humeur et de personnes ; mais une opposition de conscience et de principes, que la liberté que je veux est une liberté forte, mais sage et mesurée ; que l'administration que je veux, est une administration de capacité, de nationalité, d'ordre et d'économie ; enfin, que le roi que je veux est le roi que nous avons, le roi Louis-Philippe, le roi dont la liberté ne peut pas plus se passer, qu'il ne peut se passer d'elle. Ordre et liberté, énergie et prudence, mouvement mais avec mesure, voilà le fond de mes doctrines. »

— Une fête brillante a été célébrée le 22 septembre, à New-York, en l'honneur des événemens de juillet, par les Italiens qui habitent cette ville. Ils ont célébré, dans notre révolution, l'aurore de leur propre régénération politique, et montré combien ils sont dignes d'un sort meilleur. Le banquet eut lieu à l'hôtel de Shakespear, sous la direction de MM. Santo-Angelo, président ; Muschiatti, secrétaire ; Bergonzio del Vecchio et Attinelli, commissaires. D'éloquens discours patriotiques furent prononcés dans cette solennité, et plusieurs pièces de vers excitèrent l'enthousiasme des spectateurs. On a remarqué parmi elles une version italienne de la *Marseillaise*, par M. Santo-Angelo ; un hymne guerrier, par M. Cornaro, et un sonnet espagnol, par M. Lleras. D'immenses drapeaux tricolores italiens ornaient la salle du festin, mêlés aux drapeaux tricolores français et aux couleurs américaines ; un buste de Washington paraissait présider au banquet. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir reproduire les belles inspirations de MM. Muschiatti, Cornaro et Santo-Angelo.

### A M. le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, le 14 novembre 1830.

Monsieur,

Vous savez que le roi de Sardaigne, dans sa haute sagesse, a défendu l'usage des pavés contre les *individus militaires* composant son armée ; il vient de compléter cette prudente mesure par l'ordonnance suivante que je vous transmets, qui a pour but incontestable de ménager le pavé de sa capitale et de faire goûter aux étudiants les charmes de la retraite.

TURIN, le 11 octobre 1830.

Extrait du manifeste du magistrat suprême des études, (conseil de l'université).

Article 1<sup>er</sup>. Les étudiants en théologie des provinces, étudieront en particulier chacun chez soi.

Art. 2. Les étudiants en droit ou en mathématiques, commenceront ou continueront leurs études dans leurs propres maisons, sous la surveillance de leurs parens, sans pouvoir aller étudier ailleurs.

Art. 3. Les étudiants qui font leurs cours d'institutes civiles pour exercer la profession de procureur ou de notaire dans les provinces, où il n'y a point encore d'enseignement de ces institutes, seront soumis aux dispositions du précédent article.

Art. 4. Les étudiants en médecine et en chirurgie des années dans lesquelles la *clinique* n'est pas prescrite, sont soumis aux dispositions ci-dessus exprimées et concernant les étudiants en droit et en mathématiques, etc.

Art. 5. Chacun fera en particulier, dans la maison paternelle, son cours de philosophie ; il en sera de même pour ceux qui se destinent à la médecine et à la chirurgie, etc.

Art. 6. Les étudiants en pharmacie devront étudier dans leurs villes respectives sous la direction des pharmaciens approuvés.

Art. 7. Tous les étudiants devront, dans leurs propres paroisses, remplir leurs devoirs de religion en assistant assidument à toutes les cérémonies de l'église, s'approcher au moins une fois par mois du sacrement de pénitence, remplir le précepte pascal et en rapporter légalisées par leurs curés respectifs, les attestations, sans lesquelles ils ne seront pas admis à prendre leurs examens à la fin de l'année, etc.

PARIS, 15 NOVEMBRE 1830.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

L'estafette de Londres du 11 vient d'arriver ; il confirme les nouvelles d'hier relativement au rétablissement de la tranquillité dans la ville et de la confiance à la bourse. Les désordres de Kent et de Sussex continuent encore ; mais deux des incendiaires supposés ont été arrêtés, et on espère pouvoir en découvrir la cause première.

Les bruits qui annoncent la retraite du lord Wellington sont sans fondement.

Le faubourg de l'Ouest et toute la ville ont été la nuit dernière dans un état complet de tranquillité, à l'exception du léger désordre qui a eu lieu sur la place de Hay-market, où trois hommes, bariolés de rubans tricolores, se sont proménés en criant : « C'est cette nuit que nous en donnerons à la police ! » Ces cris formèrent un attroupement. La police en étant informée, un inspecteur vint, et, après une lutte dans laquelle un de ces trois individus tira un couteau, ils furent arrêtés et conduits en prison.

Les fonds continuent à s'élever avec une rapidité inattendue ; ce résultat est attribué aux déclarations pacifiques faites par le général Sébastiani à la chambre des députés.

— M. Mauguin avait assigné la séance d'aujourd'hui samedi pour demander au ministre des explications sur son système et sur l'état de la politique générale du pays et de l'Europe. La proposition qu'il devait reproduire aujourd'hui n'étant point indiquée sur l'ordre du jour, on disait au commencement de la séance qu'il demanderait la parole ; mais il était douteux que la chambre, par exception, se décidât à la lui accorder. Au reste, on s'entretenait avec curiosité du début que M. Thiers devait faire en cette occasion, et qui, dans l'opinion du sous-secrétaire-d'Etat, doit laver complètement et la lourde chute de sa loi des boissons et du roulage, et le faible effet produit par la déclaration de principes dont le ministère l'avait chargé, et qui a si mal réussi à M. Laffitte.

— On croit que le général Lamarque serait déjà ministre de la guerre sans son refus renouvelé. Le général Gérard se retire pour cause de santé. Une blessure qui lui a coûté un œil à la chasse, il y a quelques années, s'étant rouverte, le fait beaucoup souffrir et lui rend le travail impossible. Si le général Lamarque continuait à refuser, on mettrait le général Haxo en avant.





